

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
54-2023**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

22/09/2023

Date d'affichage :

22/09/2023

Objet de la délibération

**Lotissement Côte du
Moulin III : désignation de
noms de rue**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 039-213905615-20230928-54_2023-DE

S²LOW

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Floriano DE MATOS, Jan VINCENT

Procurations données :

- de Floriano DE MATOS à Alain MOISSONNIER
- de Jan VINCENT à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°98-2020 approuvant le projet de lotissement sur la commune ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De valider la proposition de dénomination des rues du lotissement « Côte du Moulin III » suivante :

-  VC33 - La Côte du Moulin, voie communale pour une longueur de 100 m.
-  VC34 - Rue des Tilleuls, voie communale pour une longueur de 64 m.
-  Chemin des écoliers, chemin rural pour une longueur de 174 m.

De valider la numérotation des immeubles de ce lotissement tel qu'indiqué sur le plan annexé à cette délibération.

De mettre à jour le tableau des voiries communales annexé à cette délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/09/2023

Le secrétaire de séance
Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

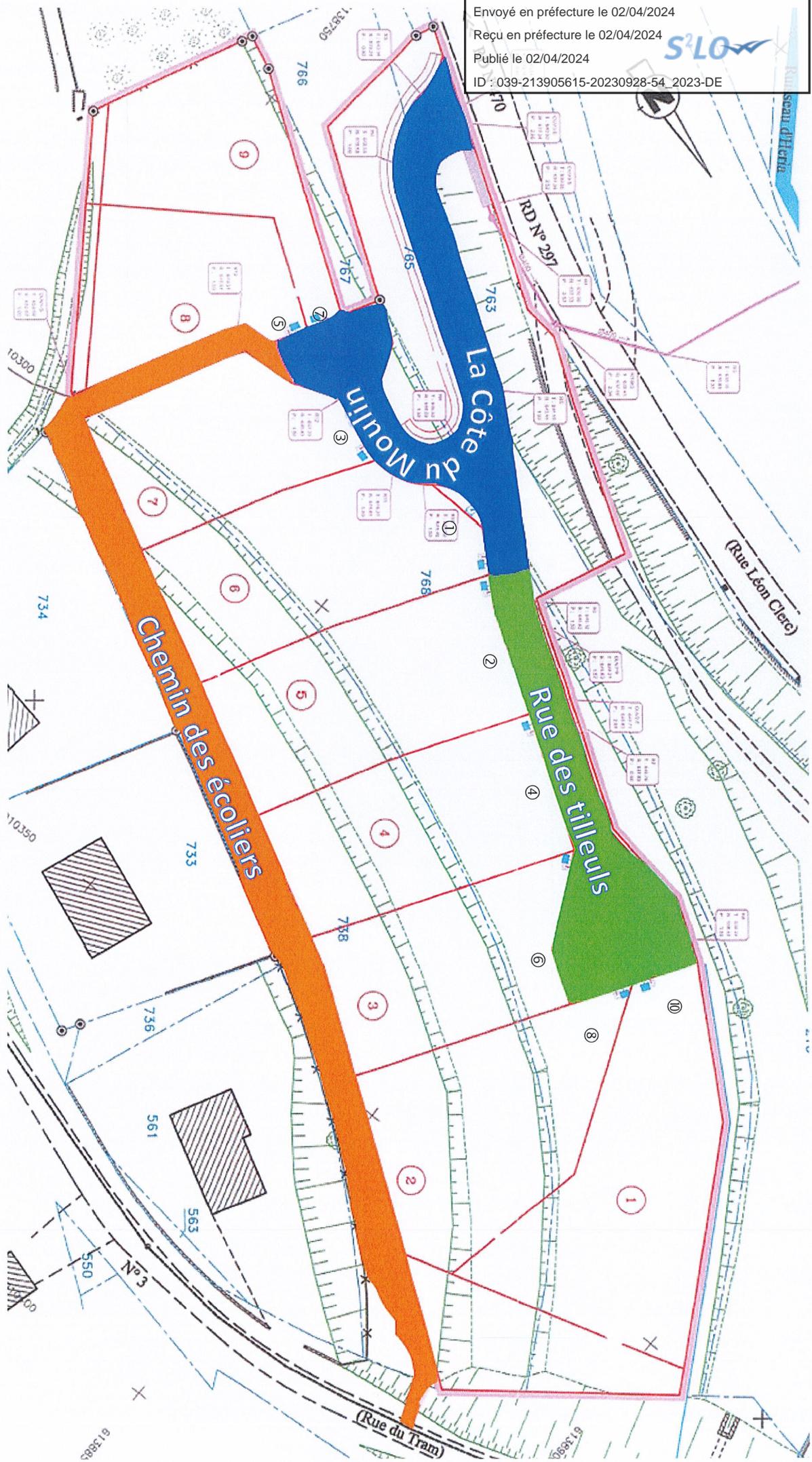


Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 039-213905615-20230928-54_2023-DE



Annexe à la délibération n°54-2023

A - Voies Communales 13 561
 B - Voies Communales à caractère de Place Publique 309
 TOTAL 13 870
 C - Chemins ruraux 174

Adopté en Conseil
Municipal le 28/09/2023

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le 02/04/2024
 ID : 039-213905615-20230928-54_2023-DE



N° ordre	Appellation	Designation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères	Longueur	Largeur Moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemin incorporés			Observation
						Catégorie	N°	Date	
A - Voies Communales									
VC 1	Route du Lac d'Antre	origine : RD297 PR 0.350 Extrémité : bord du ruisseau Penhins, l'ouvieret	3 242	4,0		Cl		du Lac d'Antre du Lac d'Antre	3 750 ligne partie à été conservée 2 450
VC 2	Rue du Grand Villard	origine : VCI à gauche PR 0.0659 extrémité : carrefour VC2 - VC23 - VC15	520	4,0		VC2		Rue du Pont des Arches	modifiée le 28/05/2010
VC 3	Voie du Tram	origine : VCI à droite au PR 0.656 Extrémité : RD297 au PR 1,200	766			C3		dé Dierochoir, de la gare puis création sur l'ancienne voie ferrée	275
VC 4	Rue des Petits Souliers	origine : VC3 PR 0.0890 à droite extrémité : RD297 à gauche PR 1,200	51	3,5		C5		du cimetière	91
VC 5	Chemin du cimetière	origine : RD 297 à gauche PR 1,700 Extrémité : à l'entrée du cimetière	95	3,0		C2		de l'écurie à Grand Châtel	112
VC 6	Route du Mariet	origine : RD297 à droite, PR 4,590 extrémité : limite de propriété privée	1 132	3,0		C7		Bessonnet	250
VC 7	Chemin du Moncé	origine : RD297 à gauche PR 0.2000 extrémité : RD470 à gauche, PR 0.0500	240	3,0		C8		Millet Barifaldi	239 en partie déclassée
VC 8	Rue du Moulin	origine : VC1 PR 0.853 à droite extrémité : VC1B PR 0.905	192	3,5		VC11		Rue Blum	
VC 11	Rue Brun	origine : VC1 PR 0.101 extrémité : VC2 PR 0.153	34	2,5				Rue du Four	extension le 28/05/2010
VC 12	Chemin du Four	origine : VC2 PR 0.348 extrémité : RD297	752	2,5				Rue de la Vie de l'auge	Changement de dénomination
VC 13	Rue de la Vie de l'auge	origine : VC2 PR 0.287 extrémité : RD297	171	3,0	15/12/2020			Rue de la Vie de l'auge	
VC 14	Impasse de l'écluse	origine : RD297 à gauche PR0.700 extrémité : prolongement de la maison Rochet, fin du mur de soutènement	165	3,0		VC14		Rue du Viaduc	
VC 15	Rue du Pont des Arches	origine : VCI PR 0.549 extrémité : limite commune de Moirans en Montagne	2 149	4,0				Chemin Lacroix	réunion le 28/05/2010
VC 16	Chemin du Rebais	origine : VC2 à gauche PR 0.090 extrémité : relais de télévision	45	2,5					
VC 17	Accès principal lotissement sur la flèche	origine : VC15 PR 0.113 à gauche extrémité : limite de propriété	173	8,0					
VC 18	Accès secondaire du lotissement	origine : VC17 à gauche PR0.087 extrémité : carrefour VC18 - VC 19 - VC20	67	8,0					modification origine
VC 19	Desserte Daniel CLERC	origine : extrémité VC 18 à droite extrémité : limite de propriété	30	5,5					modification origine
VC 20	Desserte Norbert MARTELET	origine : extrémité VC18 à gauche extrémité : limite de propriété	22	5,5					
VC 21	Desserte HLM	origine : VC17 à droite PR 0.081 extrémité : Escalade HLM	39	5,0					
VC 22	Chemin de la Quelle	origine : RD 470 extrémité : RD27	209	3,0					
VC 23	Rue des Grands Champs	origine : carrefour VC2 - VC15 (PR 0.062) - VC23 déserte du lotissement en T	384	5,5					extension le 28/05/2010
VC 24	Chemin de l'antenne	origine : RD2764 extrémité : limites de propriété	883	2,6					
VC 25	Rue de la Chapelle	origine : RD297 PR 1,200 extrémité : RD297 fontaine	148	3,0					
VC 26	Route de Petit Châtel	origine : fin RD297 poste EDF à gauche extrémité : mur de soutènement, limite communale	970	3,0					28/05/2010
VC 27	Chemin des Chemanté	origine : VCI PR 2,620 extrémité : limite communale avec Moirans en Montagne	502	3,0					28/05/2010
VC 28	Impasse des plain champs	origine : RD297 PR 0.615 extrémité : limite de propriété	485	2,5					28/05/2010
VC 29	Impasse de la Foule	origine : VCI PR 0.270 à droite extrémité : limite de propriété	115	2,5					28/05/2010
VC 30	Chemin de la Pelasse	origine : VC3 PR 0.503 extrémité : limite de propriété	198	3,0					28/05/2010
VC 31	Chemin de l'Héria	origine : VC15 PR 0.167 extrémité : VCI PR 0.744	130	2,5	15/12/2020				intégration
VC 32	Impasse du Pont des Arches	origine : VC15 PR 0.597 extrémité : entrée du site archéologique	143	3,0					
VC 33	La Côte du Moulin	origine : RD297 PR 0.880 Extrémité : VC34	100	5,0	28/09/2023			Création	
VC 34	Rue des tilleuls	origine : VC 33 PR 0.065 extrémité : limite de propriété	64	5,0	28/09/2023			Création	
B - Voies Communales à caractère de Place Publique									
VC 9	Place de la Mairie	origine : VCI PR 0.087 extrémité : VCI PR 0.185	229	6 à 10					modification origine et extrémité
VC 10	Place du Souvenir Français	origine : VC2 PR 0.293 extrémité : VC2 PR 0.510	80	9,0				Rue Piron	modification origine et extrémité
C - Chemins Ruraux									
	Chemin des écoliers	origine : VC33 PR 0.100 extrémité : aboutée sur VC 3	174	2,5	28/09/2023			Création	